

Règlement de l'appel à candidatures organisé par l'Office de tourisme du Pays de Montmédy

Article 1 : Objet

L'Office de tourisme communautaire du Pays de Montmédy a pour mission la promotion de l'ensemble du territoire du Pays de Montmédy soit 25 communes qui sont Avioth, Bazeilles-sur-Othain, Breux, Chauvency-le-Château, Chauvency-Saint-Hubert, Écouvieux, Flassigny, Han-lès-Juvigny, Iré-le-Sec, Jametz, Juvigny-sur-Loison, Louppy-sur-Loison, Marville, Montmédy, Quincy-Landzécourt, Remoiville, Thonnelle, Thonne-le-Thil, Thonne-les-Près, Thonne-la-Long, Vigneul-sous-Montmédy, Velosnes, Verneuil-Grand, Verneuil-Petit, Villécloye.

La promotion passe par l'animation de réseaux sociaux. L'office de tourisme dispose d'une page Facebook et d'un compte Instagram. Pour les animer, il est nécessaire de disposer de beaux visuels représentatifs du territoire.

Pour ce faire, l'office de tourisme souhaite faire appel à des bénévoles pour l'aider dans cette mission et **recherche un à deux reporters photos par village.**

Article 2 : Conditions de participation

Cet appel à candidatures est ouvert à toute personne physique de plus de 16 ans, résidente dans une des 25 communes du Pays de Montmédy. La personne qui postule pour être reporter photos du Pays de Montmédy doit être fière de son village, aimer prendre des photos et avoir envie de participer à la promotion du territoire réalisée par l'Office de tourisme du Pays de Montmédy mais également par la Maison des patrimoines et de l'habitat (tous deux services de la Communauté de communes du Pays de Montmédy)

Article 3 : Engagement

Les candidats « reporter photos » s'engagent à :

- **Soumettre minimum deux photos** par mois à l'office de tourisme en indiquant le lieu de la prise de vue. Ils doivent être l'auteur des photos envoyées.
- Envoyer les clichés **sous format numérique** par message privé Facebook ou par mail à promotion.otpaysdemontmedy@gmail.com
- **Être dépositaires des droits liés à l'image** et avoir l'autorisation des personnes identifiées sur la ou les photos présentées (cf. « autorisation des personnes photographiées » jointe au présent document). La responsabilité de l'organisateur ne pourra en aucun cas être engagée du fait de l'utilisation des dites photos.
- **À céder à titre gratuit** leurs droits d'auteurs pour les utilisations suivantes :

NOUS CONTACTER

Aline PARMENTIER

Tél. +33 (0)3 29 80 15 90

promotion.otpaysdemontmedy@gmail.com

NOUS SUIVRE

Facebook : Office de tourisme du Pays de Montmédy

Instagram : @paysdemontmedytourisme

- publication sur la page Facebook et le compte Instagram de l'Office de tourisme du Pays de Montmédy mais également de la Maison des Patrimoines et de l'Habitat
- utilisation sur des supports de communication web ou print de l'office de tourisme ou de la Maison des Patrimoines et de l'Habitat

L'Office de tourisme du Pays de Montmédy s'engage à accuser réception de chaque photo reçue et à systématiquement mentionner l'auteur de la photo relayée. Les visuels ne seront aucunement utilisés à titre commercial. L'office de tourisme conservera ces clichés pour une durée maximale de 5 ans.

Article 4 : Thématiques

Les photographies doivent être représentatives du territoire, en format portrait ou paysage, avec ou sans figurant.

Article 5 : Durée de la candidature

La participation comme reporter photos se fait pour une durée d'un an à compter de la signature du contrat qui lie le reporter et l'office de tourisme.

Si le candidat souhaite ne plus participer à cette opération, il est tenu d'en informer par voie écrite la personne contact de l'office de tourisme.

Article 6 : Sélection

Un jury sera constitué au sein de l'équipe de l'office de tourisme pour sélectionner les photographies. L'office de tourisme se réserve le droit de retenir ou pas la photo reçue et de la publier sur ses réseaux sociaux. L'organisateur se réserve le droit d'exclure les images qui porteraient atteinte à l'ordre public ou aux bonnes mœurs. La décision du jury est irrévocable et ne sera en aucun cas à justifier.

Article 7 : Informations nominatives

Conformément aux dispositions de l'article 34 de la 78-17 dite Loi Informatique et Libertés, les participants sont informés que les informations nominatives recueillies sont nécessaires pour leur participation au présent concours et font l'objet d'un traitement informatique exclusivement local. Ils bénéficient d'un droit de rectification ou de suppression des données personnelles les concernant.

NOUS CONTACTER

Aline PARMENTIER

Tél. +33 (0)3 29 80 15 90

promotion.otpaysdemontmedy@gmail.com

NOUS SUIVRE

Facebook : Office de tourisme du Pays de Montmédy

Instagram : @paysdemontmedytourisme



CONTRAT D'ENGAGEMENT

Nom :

Prénom :

Adresse :

Commune :

Téléphone :

Adresse mail :

Date de naissance :

Je soussigné(e).....

- souhaite me porter candidat en tant que reporter photos pour l'office de tourisme du Pays de Montmédy ;
- déclare avoir pris connaissance du règlement et en accepte les conditions ;
- autorise les services de la Communauté de communes du Pays de Montmédy (Office de tourisme et Maison des Patrimoines et de l'Habitat) à utiliser mes photographies pour tout support de communication ;
- certifie avoir pris les photographies sur le territoire de la Communauté de communes du Pays de Montmédy (ou limitrophe mais tourné vers le Pays de Montmédy) ;
- certifie qu'aucune retouche ou montage n'a été effectué sur les photos, qui altérerait la vérité constructive ou la composition urbaine/paysagère réelle.

Fait à, le

Signature

Bulletin à retourner par mail à promotion.otpaysdemontmedy@gmail.com

NOUS CONTACTER

Aline PARMENTIER

Tél. +33 (0)3 29 80 15 90

promotion.otpaysdemontmedy@gmail.com

NOUS SUIVRE

Facebook : Office de tourisme du Pays de Montmédy

Instagram : @paysdemontmedytourisme